



LA GRUYÈRE



ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 4.50
 » . . . 6 mois, » 2.50
 Etranger . . . 1 an, » 9.—
 » . . . 6 mois, » 5.—
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

Supplément bimensuel gratuit : "L'ÉCHO LITTÉRAIRE."

Imprimerie et Administration : Rue du Tir 131, Bulle.

HORAIRE D'HIVER : BULLE, dép. 6⁰⁷ 10³⁰ 2²⁸ 5¹⁰ 8⁵² — BULLE, arr. 8⁵⁵ 1³⁰ 4²⁵ 8²⁰ 10⁵⁰

ANNONCES

Canton, une seule insertion, 15 c.; annonces répétées, 10 c. Suisse, 15 c. Etranger, 20 c. la ligne ou son espace.

RÉCLAMES : 30 cent. la ligne. Pour annonces et réclames ex-cantonaux, s'adr. à l'Agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Fribourg, ou à ses succursales.

A nos abonnés

En informant nos abonnés que nous prenons, ces jours, remboursement du montant de nos abonnements pour 1906, nous les rendons attentifs, en vue d'éviter une interruption dans l'expédition de notre journal, au fait que les remboursements ne sont présentés qu'une seule fois et que dans le cas où ils ne sont pas retirés dans la huitaine, les bureaux de poste les retournent à l'expéditeur sans autre avertissement.

L'ADMINISTRATION.

BULLE, le 9 février 1906.

LES BÊTES

En écrivant ce titre, je me dis : Voilà un sujet qui n'est pas si bête.

En effet, s'il est vrai que mieux on connaît les hommes plus on aime les bêtes, vous auriez mauvaise grâce à vous fâcher quand on vous traite d'animal.

Du reste, on m'a si souvent recommandé, depuis ma plus tendre enfance déjà, d'admirer et de prendre pour exemple une foule d'animaux, que j'ai souvent douté de la supériorité de la race humaine.

Que de fois, il est vrai, ne nous a-t-on pas fait sentir d'une façon plutôt humiliante nos défauts et nos faiblesses, en nous parlant de l'ordre et du travail des abeilles, de la sage activité de la fourmi, de la prudence du serpent, de la sobriété du chameau ou bien encore de l'immense amour paternel qu'on attribue au pélican, un peu à tort, rectifient les naturalistes.

Et comme qualités physiques, il est superflu d'insister sur l'adresse du singe, la vitesse du cheval, le regard perçant de l'aigle ou le flair du chien.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 26

LA COMTESSE MADELEINE

PAR M. DU CAMPFRANC.

Madeleine se leva : ces désolantes pensées lui étaient trop pénibles. Elle devait les chasser. En ce moment le lunch du petit Henri fut apporté sur un plateau d'argent. L'enfant cédant aux prières de sa mère, car il n'avait jamais d'appétit, consentit enfin à manger un petit pot de crème et un biscuit ; puis le laudau attelé ils firent tous deux leur promenade accoutumée sur les bords de la Sprée. Au retour, Henri s'endormit sur sa chaise-longue ; Madeleine ouvrit son secrétaire désirent solder une note reçue la veille. Cette note était d'un créancier du comte de Jörn-Brabourg. Le commerçant, sur le point de faire faillite, en termes polis et humbles, mais pressants, suppliait la comtesse de prendre en main ses intérêts, et d'obtenir un paiement à bref délai.

— Je paierai moi-même, s'était dit Madeleine. D'habitude, Herbert mettait, chaque mois, dans un des tiroirs du secrétaire, une somme qui suffisait amplement

Il est vrai que l'homme est supérieur par son cerveau, heureusement ! Et encore faut-il qu'il dépasse le poids de 1000 grammes.

Parler des bêtes est un sujet bien vaste — surtout si nous commençons par la baleine ou l'éléphant — mais cela repose de la politique, des histoires de crimes, des scandales et de tant d'autres vilaines choses.

Trouvez-vous spirituelles la plupart des inoubliables plaisanteries à l'adresse des vieilles filles qui reportent des trésors d'affection méconnue sur leur caniche ou leur engora ? Moi, pas du tout.

Remarquez que le fait d'aimer les bêtes est généralement l'indice d'un bon cœur, et dénote plutôt de l'intelligence.

Elisée Reclus, lorsqu'il se rendait à pied à l'université de Strasbourg en compagnie de son frère Etie, l'anthropologiste distingué, et qu'il s'arrêtait dans quelque village, donnait le plus souvent son écuelle de soupe à son chien qu'il considérait comme un fidèle compagnon. Emile Zola raffolait également de son épagneul et chacun connaît la sympathie de François de Coppée pour les chats. Ce sont là des exemples entre mille. Les arabes racontent des légendes touchantes dans lesquelles le cheval joue un rôle presque humain.

Tout le monde connaît l'histoire du chien, qui, après avoir suivi le cercueil de son maître, refuse de quitter la tombe, continue à hurler lamentablement et se laisse mourir d'inanition. Personne n'ignore également l'admirable intelligence et le dévouement des Terre Neuve et des St-Bernard.

Tout cela explique pourquoi les peuples simples et primitifs ont souvent un culte pour certains animaux, pourquoi de nos jours encore on va jusqu'à leur ériger de petits monuments.

aux achats de la jenne femme ; mais, ce jour-là, les Frédéricis en or n'emplissaient pas la bourse de soie bleue... Alors Madeleine devint extrêmement pâle et un pli se marqua sur son front.

Depuis bien des mois, elle était effrayée de la prodigalité de son mari. Vraiment, il dépensait d'une main qui ne comptait pas. Il sacrifiait des sommes énormes à la somptueuse tenue de sa maison. Jusqu'ici elle n'avait osé donner même un timide conseil au prodigue. Avait-elle le droit de s'immiscer dans les dépenses du comte de Jörn-Brabourg, elle qui ne lui avait apporté d'autre dot que son amour et sa beauté.

Cependant elle se pencha sur un registre où elle marquait soigneusement les achats principaux concernant sa maison, et ses mains se joignirent. Quel gouffre ! quel abîme ! Elle n'avait jamais analysé, comme elle le faisait en ce moment, les dépenses de la maison... dépenses folles. Quel train, quel luxe, quel nombreux personnel : cocher, valet de pied, valet de chambre. Et la table si délicate, toujours les mets les plus rares. Et ce mobilier déjà renouvelé une fois, et ces tableaux de prix, et ces tapisseries de Beauvais dont la veille même on avait tapissé la salle à manger ? Ah ! quelle imprévoyance !

Elle n'avait jamais tenu à la grande richesse, qui multiplie les devoirs et alourdit dans les chemins d'ici-bas ; mais de la grande richesse à la misère !... Elle la supporterait encore, la misère... Mais Henri, le petit être débile

Mais ce que rien n'explique, ce que rien ne justifie, c'est la brutalité de certains hommes envers les bêtes.

Je ne suis pas de ceux qui voudraient interdire la vivisection, malheureusement nécessaire aux expériences de physiologie. C'est de l'exagération. Je désapprouve également le braye éleveur que je connais, et qui, par économie, donnait de la soupe à ses enfants afin de réserver le lait pour les veaux.

Mais de là à torturer inutilement d'innocentes bêtes, il y a de la marge. Ce n'est jamais sans indignation que je vois cingler stupidement de coups de fouets un attelage trop lourdement chargé.

Il faut bien reconnaître que chez nous, un grand progrès a été réalisé et que ces cas ne sont plus que des exceptions grâce au législateurs et à la société protectrice des animaux.

Mais la loi est quelquefois impuissante. Ainsi dernièrement à la frontière d'Italie, j'ai eu l'occasion de détruire une vingtaine de pièges, dans l'un desquels un pauvre oiselet se débattait depuis Dieu sait depuis combien d'heures, avec les deux pattes brisées. Et pourtant, ce genre de chasse est prohibé.

Il n'est donc pas inutile de rappeler, de temps en temps, que nous sommes des êtres humains et que si nous voulons mériter ce titre il importe de ne jamais être cruel pour les bêtes, pour celles surtout qui nous rendent d'inappréciables services et sans lesquelles nous ne pourrions vivre.

C'est une affaire de cœur et d'éducation, aussi les instituteurs sont-ils les mieux placés pour faire comprendre à l'enfant, souvent inconscient dans ses cruautés, tout ce qu'il y a de lâche dans l'action de tourmenter un être sans défense.

L'on voit, en effet, des gamins, fort experts dans l'art de torturer un insecte ou de crever les yeux

et adoré ? Il fallait qu'il trouvât, dans son nid, quelques grains amassés par la prévoyance... Elle parlerait à Herbert le jour même. Elle lui dirait ces mots de vérité qui brûlent un peu, mais qui guérissent. Elle mettrait dans son discours du tact, de la mesure, de la délicatesse, de la tendresse aussi ; car, malgré la désolante rêverie de la matinée, elle sentait bien que son amour était toujours profond, vivace, infini.

Elle continua ses comptes, s'efforçant de s'ingénier à trouver des réformes pour équilibrer le budget ; puis sa plume s'arrêta. Elle leva la tête. Herbert venait de soulever la portière et de pénétrer dans la chambre.

Il s'était étourdi avec ses camarades, à grands coups de champagne, parlant avec véhémence, riant d'un rire forcé comme un homme qui veut échapper à une préoccupation obsédante. Cependant sa tête était demeurée saine, ses idées parfaitement lucides. Il s'approcha de Madeleine, et lui dit avec enjouement :

— Vous voilà plume en main, ma chère. A qui donc s'adresse votre miseve ?... Mais ce n'est pas une lettre... Quel, des opérations arithmétiques ! Vous faites des comptes ! Quelle peine vous prenez, ma pauvre enfant. Tout ce grimoire va-t-il nous enrichir ? Moi, depuis longtemps, je ne fais plus de comptes. S'il existe un gouffre à nos pieds, à quoi bon en sonder la profondeur ? J'y gagnerais le vertige, voilà tout.

Madeleine devint grave.

(A suivre.)

A GRUE, Broc.

er 1906

mnastique

E

stique de Broc

moniteur-chef,
e Broc.

E

MUSIQUE.
GYMNASTIQUE.

UTES

MUSIQUE.

(pantomime)

ette, sa fille, V. E. 3^e Bouton
A. 5^e Cramoisi, tambour de

GYMNASTIQUE.

pes

GYMNASTIQUE
MUSIQUE.

(Bureau 2 1/2 heures.)

(Bureau 7 1/2 heures.)

Fr. 1.—. Secondes, Fr. 0.60.

les places.

STOCKLI, coiffeur, Broc,

[119]

Paris

Rue de Vevey

grande mise en

archandise, ar-

s occasions, vu

narchandise de

[74]

ne pour garçons dep. 1.70

es » » » 1.95

» hommes » 2.90

ommes 5.40

re qualité 5.75

asse pour hommes dep. 3.75

ous genres dep. —75

chauds dep. 1.—

tonnes —10

ntre d'p. 2.20

eautes —50

tous prix dep. —20

and choix 1.50

ine à manches 1.25

imenso dep. —90

r tabliers —50

duvets ord. la livre —60

ise —75

e fine 1.20

légère 1.95

ets. Mantes.

p. Robes.

livre 1 fr. 25.

écrites de comptabilité amé-
ccès garanti. Prosp. gratis.
h, expert comptable, Zurich
92](H340Z)

A LOUER

de la ville de Fribourg, une
rie bien installée. Orientée
crée 31 mars 1906. [100

r à Cél. DEILLON, à Fribourg-

FRÈRES, IMP-ÉDITEURS — BULLE

d'un moineau, s'enfuir et trembler piteusement à l'approche d'un danger parfois imaginaire.

Mon Dieu que c'est vilain !

A. DESRIEUX.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Conseil fédéral. — En 1905, le Conseil fédéral a tenu 110 séances, contre 122 en 1904. Il a liquidé 6302 affaires contre 6002. Le nombre des lettres et mémoires qu'il a expédiés s'est monté à 7,506 contre 6,795 en 1904.

Le Conseil fédéral a reçu 5126 lettres, mémoires, etc., contre 5163.

Deux cent dix-huit femmes divorcées ou veuves ont été réintégrées gratuitement dans leur droit de bourgeoisie cantonal et communal, qu'elles avaient perdu par leur mariage avec des étrangers.

Le Conseil national et le Conseil des Etats ont tenu deux sessions ordinaires et deux sessions extraordinaires. Le National a eu 65 séances et les Etats 60. L'Assemblée fédérale a tenu 4 séances.

Thurgovie. — La veuve de Napoléon III aurait fait cadeau du château d'Arenenberg au canton de Thurgovie.

Vaud. — *Statistique du bétail.* — Voici le tableau du bétail qui se trouvait dans le canton de Vaud le 1^{er} janvier 1906 :

Espèce chevaline : 75 étalons, 670 juments poulinières, 33 chevaux entiers, 8744 chevaux hongres, 7410 juments, 593 poulains de moins de 3 ans, 504 poulaches de moins de 3 ans, 116 mules et muets de tout âge, 96 baudets, ânes et ânesses de tout âge. — Total 18,241, soit 366 sujets de plus qu'en 1905.

Espèce bovine : 593 taureaux, 5498 bœufs, 68,583 vaches, 37,929 taureaux, bœufs, génisses et veaux de moins de 2 ans. — Total 112,603, soit 6005 têtes de plus qu'en 1905.

Espèce ovine : 8296 béliers, brebis, moutons, agneaux de tout âge.

Espèce caprine : 10,246 boucs, chèvres et chevreaux de tout âge.

Espèce porcine : 61,640 verrats, truies, porcs et gorettes de tout âge.

— *Mort accidentelle d'un officier.* — On apprendrait lundi avec stupéfaction, dit la *Feuille d'avis de Vevey*, que M. Kœnitzer, fondé de pouvoirs de la maison W. Cuénod et Cie, à Vevey, actuellement en service militaire à Berne, était mort accidentellement.

Voici les renseignements que donne à ce sujet le *Bund* :

« Un pêcheur a trouvé, lundi matin, de bonne heure, dans le lit de l'Aar, au-dessus de Worblaufen, galé et avec une blessure à la tête, le capitaine K. Transporté dans la plus proche maison, cet officier mourut sans avoir repris connaissance.

Le capitaine K. était très capable, affable et aimé de ses hommes. Dimanche à midi, ses camarades remarquèrent l'état d'énerverment du capitaine, qui, sans aucune raison, se faisait des reproches sur la conduite de sa compagnie. L'après-midi, il rendit visite à des parents, aux environs de Berne. Ceux-ci remarquèrent également sa préoccupation.

Vers le soir, le capitaine se fit conduire en train à Berne et descendit à proximité des établissements militaires, mais il ne se rendit pas à la caserne.

Peut-être, avant de rentrer à la caserne, le malheureux s'est-il promené dans le « Wylerswüldchen » et, ayant glissé sur les rochers abrupts qui dominent l'Aar, il aura été précipité dans le lit de la rivière. Le corps se trouvait en partie dans l'eau, basse actuellement. »

M. Kœnitzer comptait à Vevey beaucoup d'amis. Il laisse d'unanimes regrets.

Il était âgé de 43 ans.

Genève. — *Les incendies.* — Mercredi soir, à 7 heures, un violent incendie s'est déclaré rue Chaponnière n° 7. Le feu a pris au premier étage, par suite de l'imprudence d'une jeune bonne, qui avait négligemment jeté une allumette. En quelques instants, les flammes envahirent l'immeuble.

Ce fut un affolement indescriptible parmi les locataires de la maison. Sous l'action de la bise, l'incendie faisait des progrès effrayants. Une femme, qui n'avait pu gagner l'escalier avant qu'il fût envahi par les flammes, apparut à une fenêtre du troisième étage, prête à se jeter dans le vide. A ce moment, une échelle Magirus se dressait dans la rue du Mont-Blanc, mais elle n'avancait que lentement, vu l'énorme attroupelement qui s'était formé. On entassa dans la rue tout ce que l'on put trouver pour amortir la chute de la malheureuse, qui assistait avec angoisse à ces préparatifs ; elle se suspendit d'abord par les mains à la balustrade de la fenêtre, puis lâcha prise et vint heurter le bord d'un sommier, que des dévoués sauveteurs soutenaient. La jeune femme était grièvement blessée ; dirigée à l'hôpital, on constata une fracture de la colonne vertébrale.

Pendant ce temps, un certain nombre de locataires du cinquième étage avaient gagné, en longeant un grand balcon, le toit d'un immeuble voisin. Des passants et des gendarmes vinrent les tirer de leur fâcheuse position.

L'alerte générale avait été donnée, mais la bise continuait à faire rage, et, malgré les efforts des sauveteurs, le fléau poursuivait son œuvre de destruction. A 7 h. 45, l'escalier s'effondrait ; on crut que des pompiers avaient été pris sous les décombres. Il n'en était rien heureusement. Enfin, après plus d'une heure d'efforts, les pompiers étaient maîtres de la fournaise.

Les décombres fumaient encore, jeudi matin, à une heure, lorsqu'un formidable incendie éclatait au Grand-Pré, dans les usines et chantiers Ody. L'alarme fut donnée à 12 h. 50 par le train venant de France. A 1 1/2 h., l'alarme générale était donnée. Les chantiers Ody occupaient une vaste superficie. Les entrepôts de bois et la maison d'habitation ont été épargnés, mais tout le reste de l'usine a été détruit. L'eau manquant, les pompiers durent battre en retraite devant l'immensité du désastre, qui formait une superficie de 2000 mètres carrés de flammes. Malgré toutes les précautions prises pour protéger les immeubles à proximité, une maison voisine, haute de trois étages, a été incendiée.

A trois heures, le feu continuait ses ravages. Les dégâts sont purement matériels. MM. Ody étaient assurés, mais plus de 80 ouvriers vont se trouver probablement sans emploi.

CANTON DE FRIBOURG

La méningite infectieuse. — Le troisième des dragons atteints de méningite cérébro-spinale, Bächler, de Morat, vient de succomber à son tour à Aarau.

On ne signale pas de nouveau cas de la terrible maladie.

Militaire. — Le Conseil fédéral a promu au grade de lieutenant-colonel d'infanterie et commandant du régiment d'infanterie 34, le major Eugène Thurler, à Fribourg.

Fatale maladresse. — Lundi, vers midi, un groupe de chasseurs se trouvaient à Cordast, dans la maison Etter, pour traquer une fouine. Un chasseur, voulant tirer sur la bête qui sortait de la maison, s'y prit si maladroitement que la charge de grenaille atteignit trois enfants de 13, 5 et 3 ans qui se trouvaient dans la maison du bûcheron Bächler.

Les deux plus jeunes, transportés aussitôt à la clinique Clément, à Fribourg, sont en danger de mort, ayant été atteints à la tête et aux intestins.

Par contre, la fille, âgée de 13 ans, s'en tire avec des blessures sans gravité. Le malheureux et imprudent chasseur s'est d'ores et déjà offert à supporter toutes les conséquences de sa maladresse.

Ecrasé. — A Sévaz, un jeune homme de 21 ans, Raymond Bersier, a été pris sous un chêne qu'on abattait et a eu la tête écrasée.

Agression et vol. — Un acte audacieux de brigandage a été commis mercredi soir, entre 6 1/2 et 7 heures, sur la route de Courtepin à Cornérod.

Une personne de Plan, près Villarepos, Mlle Marie Simonet, était allée à Fribourg dans l'après-midi pour retirer à la Caisse d'épargne de la Ville une somme de 4000 francs. Au retour, elle fut attaquée par deux hommes qui la blessèrent gravement au cou avec un couteau et la dépouillèrent de son portefeuille renfermant la somme encaissée à Fribourg. Des passants trouvèrent la victime inanimée sur la route et la transportèrent à Cornérod. La blessure est très grave et peu s'en faut que l'artère carotide fut tranchée. On possède le signalement des deux brigands qui tomberont bientôt dans les mains de la gendarmerie, espérons-le.

L'affaire Bossy.

Puisque nos feuilles gouvernementales demeurent muettes comme des carpes sur cette lamentable affaire qui émeut le peuple fribourgeois ou qu'elles ne font que publier des explications sibyllines, plus ou moins sensées, il faut bien avoir recours aux journaux suisses ou étrangers pour être renseigné.

« L'affaire » fait son tour de Suisse et même de France. Elle suit son cours et dans tous les Etats voisins, nul n'ignore aujourd'hui que le président du gouvernement de Fribourg est en congé « pour raison de santé » et qu'il a de vilaines affaires sur les bras.

Car, somme toute, il y a deux affaires bien distinctes sur le tapis : l'affaire de Berne et celle de la Chassotte. Et pour ne pas laisser croire à nos lecteurs que nous inventons un conte, nous nous bornerons à reproduire les journaux suisses.

De la *Gazette de Lausanne*, sur l'affaire de la Chassotte :

Voici ce dont il s'agit : Vers la fin de l'année dernière, M. Ernest de Weck, syndic de Fribourg et président du conseil d'administration de la Société par actions du « pensionnat international de la Chassotte » à Givisiez, a déposé entre les mains du préfet de la Sarine une plainte pénale contre Narcisse Martin, pour escroquerie, et contre M. Bossy pour complicité d'escroquerie, à l'occasion de la création d'un titre hypothécaire de fr. 100,000.

M. Bossy a répondu en déposant une plainte en diffamation contre M. Ernest Weck.

M. Martin, Français, se disant banquier, avait loué à Fribourg, boulevard de Pérolles n° 10, un bureau où il faisait des affaires auxquelles M. Bossy fut mêlé.

Mme Alice Cot, directrice du pensionnat, avait parlé à M. Bossy d'un emprunt que la Société anonyme du pensionnat de la Chassotte avait l'intention de contracter.

Mme Cot séjourna quelque temps au château de Corbières. M. Bossy y arriva une première fois accompagné de M. Martin et du baron Edgard de Smeirneff. Les messieurs se rendaient à la Valsainte ; ils visitèrent le château en passant, trouvèrent la situation superbe, et émis l'avis qu'il serait facile de trouver un amateur de cette propriété, soit comme locataire, soit comme propriétaire. Il ne fut pas question d'un emprunt.

La seconde fois, le 31 août 1904, M. Bossy arrivait dans la soirée, accompagné de M. Martin et M. le notaire Droux.

Tandis que le notaire était introduit au salon, MM. Martin et Bossy prenaient Mme Cot à part et lui expliquèrent qu'ils étaient en état de lui procurer les fonds dont on avait parlé et qu'ils venaient pour passer l'acte.

Mme Cot objecta que c'était à M. de Weck, président du conseil d'administration de la société, qu'il fallait s'adresser et ajouta qu'elle n'avait pas pouvoir pour signer un acte.

MM. Martin et Bossy exhibèrent alors les statuts de la société, démontrèrent à Mme Cot qu'elle avait le pouvoir de signer et insistèrent, disant que M. Martin devait repartir le lendemain pour Paris et qu'il fallait profiter de sa présence. Mme Cot finit par céder et signa un titre hypothécaire de 100,000 fr. quoiqu'elle n'eût besoin que de

30,000 fr. ; le remboursement, au fur et

Quelques jours après, par M. Cot le

effort, 30,000 fr. tre partie de M. par M. Cot le

tions de nantiss L'obligation l

sement à la Ban pour garantir u

sonne qui fut M. Cot a

Weck, celui-ci c être annexées à

caire manquaier à fournir au not

à fournir au not à fournir au not

tionnaires de la l'emprunt contr

Le notaire n fournir ces docu

Mme Cot insista leur versât le s

100,000 fr. ou des 30,000 franc

M. Bossy a f francs au comp

que populaire ; ment 30,000 fr

propriétés. Dan jours allégué s

Après avoir lon sa plainte et M en diffamation.

La Liberté a transaction est

été réciprocque bases cet arran

Dans l'affaire cat Spreng met

G I

Finances

get pour 1906, vient de paraître

gets, dont l'un

affaires commu

ordinaires jug

tant de notre v

de recettes de

voyons figurer

des bois : fr. 23

Créd

L'Etablissement

ou à terme à d

en compte-cour

Tous coupon

Payement ou e

Bulle, le 8 f

146]

GR

Invitation cor

145]H89B]

Maison

à vendre dan

Gruyère.

S'adresser à M

de 13 ans, s'en tire avec... Le malheureux et im... ores et déjà offert à sup... uences de sa maladresse.

Un jeune homme de 21... été pris sous un chêne... tête écrasée.

Un acte audacieux de... mercredi soir, entre 6 1/2... de Courtepin à Cor-

an, près Villarepos, Mlle... e à Fribourg dans l'après... sse d'épargne de la Ville... es. Au retour, elle fut at... es qui la blessèrent grave... teau et la dépouillèrent... mant la somme encaissée... e trouvèrent la victime... la transportèrent à Cor... rès grave et peu s'en fal... fut tranchée. On possède... brigands qui tomberont... de la gendarmerie, espé-

M. Bossy.
Gouvernementales demeu... carpes sur cette lamen... e peuple fribourgeois ou... tier des explications sibyl... ées, il faut bien avoir re... es ou étrangers pour être

our de Suisse et même... cours et dans tous les... re aujourd'hui que le pré... de Fribourg est en congé... et qu'il a de vilaines af-

y a deux affaires bien dis... faire de Berne et celle de... pas laisser croire à nos... ons un conte, nous nous... les journaux suisses.

asanne, sur l'affaire de la

dernière, M. Ernest de... rg et président du conseil... Société par actions du... al de la Chassotte » à Gi... s mains du préfet de la... le contre Narcisse Martin... tre M. Bossy pour com... l'occasion de la création... de fr. 100,000.

en déposant une plainte en... Ernest Weck.

se disant banquier, avait... ard de Pérolles n° 10, un... affaires auxquelles M. Bossy

atrice du pensionnat, avait... emprunt que la Société ano... la Chassotte avait l'inten-

quelque temps au château... y arriva une première fois... tin et du baron Edgard de... se rendaient à la Val... château en passant, trou... rbe, et émitrent l'avis qu'ils... un amateur de cette pro... traire, soit comme proprié... tation d'un emprunt.

l août 1904, M. Bossy ar... accompagné de M. Martin et

e était introduit au salon... renaient Mme Cot à part... ls étaient en état de lui... t on avait parlé et qu'ils... acte.

e c'était à M. de Weck, pré... ministration de la société... et ajouta qu'elle n'avait pas... acte.

y exhibèrent alors les sta... outèrent à Mme Cot qu'elle... signer et insistèrent, disant... repartir le lendemain pour... rofiter de sa présence. Mme... signa un titre hypothécaire... elle n'eût besoin que de

30,000 fr.; le solde devait lui être remis ultérieurement, au fur et à mesure de ses besoins.

Quelques jours après, Mme Cot recevait, en effet, 30,000 fr., une partie de M. Martin et l'autre partie de M. Bossy. Puis celui-ci se fit donner par Mme Cot le pouvoir de recevoir les notifications de nantissement concernant le titre.

L'obligation hypothécaire fut remise en nantissement à la Banque populaire suisse, à Fribourg, pour garantir un compte-courant de 80,000 fr., somme qui fut prélevée tout entière. Puis, M. Martin quitta Fribourg.

Mme Cot ayant, sur ces entrefaites, avisé M. de Weck, celui-ci constata que les pièces qui devaient être annexées à la minute de l'obligation hypothécaire manquaient. Ces pièces qu'on s'était engagé à fournir au notaire devaient consister en extraits du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société de la Chassotte ratifiant l'emprunt contracté par l'obligation de 100,000 fr.

Le notaire mit M. Bossy en demeure de lui fournir ces documents, tandis que M. de Weck et Mme Cot insistèrent auprès de M. Bossy pour qu'il leur versât le solde leur revenant sur le titre de 100,000 fr. ou le titre quittancé contre restitution des 30,000 francs versés.

M. Bossy a fait dès lors un versement de 20,000 francs au compte courant de M. Martin à la Banque populaire; il a promis de verser ultérieurement 30,000 fr. Il a offert une hypothèque sur ses propriétés. Dans ces pourparlers M. Bossy a toujours allégué avoir été trompé par M. Martin. Après avoir longtemps patienté, M. Weck déposa sa plainte et M. Bossy répondit par une plainte en diffamation.

La Liberté a donné à entendre que dès lors une transaction est intervenue et que les plaintes ont été réciproquement retirées. J'ignore sur quelles bases cet arrangement a été conclu.

Dans l'affaire de Berne, une lettre de M. Pavocat Spreng met hors de cause M. Bossy.

GRUYÈRE

Finances bulloises. — Le projet de budget pour 1906, élaboré par le Conseil communal, vient de paraître. Ce projet comprend deux budgets, dont l'un pour le ménage ordinaire de nos affaires communales et l'autre des dépenses extraordinaires jugées utiles au développement constant de notre ville. Le premier présente un total de recettes de fr. 144,900 parmi lesquelles nous voyons figurer les impôts pour fr. 39,000, la vente des bois: fr. 23,000; le produit du service des

eaux: fr. 15,000; les contributions pour l'éclairage: fr. 6,000. D'autre part les dépenses s'élèvent à fr. 155,490, avec, comme principales rubriques, le service d'intérêt et l'amortissement des dettes par fr. 51,325; aménagement de nouveaux trottoirs fr. 7,000; déficit du fonds d'Ecole fr. 21,410. Ce budget ordinaire présente donc un déficit de fr. 10,590.

Mais comme Bulle aspire à élargir sa ceinture, il faut bien prévoir des dépenses spéciales. Et c'est pourquoi le Conseil communal présente une facture d'articles indispensables à ce développement, tant pour l'extérieur que pour l'intérieur. Et cette note se monte à fr. 115,300. On a mis là-dedans tous les objets dont la réalisation ou l'acquisition est désirée par la grande majorité de la population. Voici pour l'extérieur: une route transversale de la rue de Grayères à la Trême, fr. 15,000; aménagement du nouveau quartier de la Léchereitz, fr. 6,000; construction du trottoir de la Condémine et expropriation de la partie nord de cette rue, fr. 6,000; pour la rue du Moleson, fr. 1,500. A l'intérieur: expropriation de 2 bâtiments en amont du champ de foire, fr. 20,000; voie du Tirage: établissement de la voie étroite et installation de la ligne électrique, fr. 30,000; transformation du grand bâtiment d'école et installation du chauffage central aux écoles et à la halle de gymnastique, fr. 36,000; reconstruction de la remise des pompes, fr. 5,000 et, pour terminer, aménagement d'un nouveau cimetière, 9,000 francs.

Comme on le voit il n'y a là que des choses bonnes et que le Conseil général approuvera probablement dans une prochaine séance.

Si j'avais su. — Lors de la dernière tournée en Suisse de M. Georges Loiseau, qui eut tant de succès partout et si peu de monde à Bulle, combien de personnes répétaient le lendemain: si j'avais su.

Eh bien, l'on fait maintenant que ce dieux délicat fait tour à tour pleurer et rire ses auditeurs par le seul pouvoir d'une diction charmeuse.

Or, nous aurons la bonne fortune de l'entendre, dimanche soir, à 8 h., dans la grande salle de l'Hôtel de Ville. Profitons donc d'une soirée vraiment instructive et amusante; elles sont si rares à Bulle. Si le public est trompé, ce sera en bien et nul doute que la salle ne soit comble.

Foire de Bulle. — La température se plaît à se montrer clémente pour nos foires; nous en avons eu une nouvelle preuve jeudi. La bise, cette gueuse qui nous faisait tous grelotter la veille, s'était rompu le cou et le soleil a prodigué une

agréable chaleur. Aussi bien il y avait foule dans nos rues et cette foule arrivait par les trains comme aussi en traîneaux puisque les routes forment maintenant une piste très glissante.

Les transactions ont été assez actives surtout en gros bétail. Il avait été amené sur la place 177 têtes, dont bon nombre ont pris le chemin de la gare. Les prix demeurent toujours élevés. Le marché au petit bétail présentait bien de l'animation et les amateurs se hâtaient autour des 171 porcs, 82 veaux et moutons qui le garnissaient. Les porcs gras étaient particulièrement recherchés et s'enlevaient rapidement (plus rapidement que permettent souvent leur embonpoint et leurs caprices) aux prix de 57 à 62 cent. le 1/2 kg. Somme toute, bonne foire pour tout le monde.

A Broc. — Rappelons à nos lecteurs la représentation qu'organise pour dimanche, à 3 h., la société de gymnastique de Broc avec le concours de la société de musique « La Lyre ». Nous avons déjà publié le programme de cette matinée qui sera des plus agréables, car les gymnastes de Broc y ont apporté tous leurs soins. Il y aura naturellement foule, puisque c'est en même temps la perspective d'une partie de traîneaux qui conviera le public à se rendre à Broc, dimanche.

Communiqué. — Dimanche, 11 février, après les vêpres, à Albeuve, M. Rey, économiste à Marsens, donnera une conférence sur l'organisation des Syndicats agricoles. Eventuellement, il y sera jeté les bases d'une Société d'agriculture de la Haute-Gruyère.

L'incendie de l'usine Ody, à Genève. — On cause beaucoup dans notre contrée du sinistre qui vient de détruire l'usine de MM. les frères Ody, à Genève et dont nous donnons plus haut des détails. On déplore la perte de cet important établissement, propriété de Gruyériens, occupant de nombreux ouvriers fribourgeois et entretenant dans la Gruyère de nombreuses relations d'affaires.

Soit que le café de malt Kathreiner soit essayé comme addition savoureuse et adoucissante au café ordinaire, soit qu'il remplace absolument le café ordinaire, principalement pour les personnes qui ont une maladie de cœur ou qui souffrent des nerfs ou de l'estomac, c'est la même chose! Dans les deux cas, il sort victorieux de cet essai. Il justifie constamment sa réputation.

Est-ce un hasard ou non?
Il est certain, écrit M. O. G. à B., que le rhumatisme qui me faisait souffrir depuis des semaines a totalement disparu depuis que j'ai fait l'emploi de 2 emplâtres Eocco. Les emplâtres Eocco se trouvent à 1 fr. 25 dans les pharmacies.

MILKA
SUCHARD
PURE CRÈME CACAO ET SUCRE
SUCHARD SEUL FABRICANT

Crédit Gruyérien, à Bulle.
L'Etablissement reçoit actuellement les dépôts d'espèces en compte-courant ou à terme à des taux variant du 3 1/2 au 4 1/4 %. Les anciens dépôts en compte-courant bénéficient des nouvelles conditions dès le 1^{er} janvier dernier.
Tous coupons de dividendes ou d'intérêts de valeurs suisses sont reçus en paiement ou encaissés sans frais ni retenue quelconques.
Bulle, le 8 février 1906.
LA DIRECTION

Hôtel de la Grue, Broc.
Samedi soir 10 février 1906
GRAND CONCERT
donné par
La Société de Musique LA LYRE
à l'occasion de la reprise de l'Hôtel.
Invitation cordiale.
145]H89B] LOUIS GRANDJEAN.

Maison d'habitation | **A louer :**
à vendre dans village populaire de la Gruyère. [86] au centre de la ville, deux jolies chambres indépendantes, meublées ou non. S'adresser à M. ANDREY, notaire. S'adresser au bureau du journal. [141]

La Banque Populaire de la Gruyère, à Bulle
reçoit des dépôts : à terme fixe de 3 et 5 ans à 4 % l'an
en Caisse d'épargne » 4 % »
en Compte-courant créancier » 3 1/2 % »
Elle ouvre des crédits en compte-courant aux conditions les plus réduites : sous cautionnement de personnes de toute solvabilité, contre remise de titres hypothécaires, gardance de dam ou valeurs cotées et locales.
Elle escompte et se charge de l'encaissement d'effets, de coupons et de fonds publics remboursables, tant sur la Suisse que sur l'étranger. [84]

Mises de bétail.
Mercredi 14 février prochain dès 2 heures précises, le sousigné vendra en mises publiques, devant sa ferme **Le Grand Clos, à Epagny** : 15 vaches portantes ou fraîches vélées.
139] A. LAPP

On demande un bon ouvrier-boutenger. [140] S'adresser au bureau du journal.
Le meilleur auxiliaire pour la cuisine est : **AROME + MAGGI** avec la Grande Étoile.
Saveur exquise, prix modique et inaltérabilité absolue le rendent précieux à chaque ménage. Tonjours en magasin chez **Emile Dupasquier, Vuadens.**

A louer :
à La Tour, un logement de trois pièces, cuisine et galetas, à des personnes tranquilles et sans enfants.
S'adresser au bureau du journal. [143]

Vente de bois
Le 23 février courant, dès 1 h. de l'après-midi, au **Café Gruyérien, à Bulle**, le sousigné exposera en vente en mises publiques sa part, soit les 2/3 d'une partie de bois de 2 poses, situés près de Montbarry, lieu dit **Prés des Creux**, art. 235 du cadastre de la commune de Gruyères.
La partie entière compte environ 900 plantes, mesurant plus de 350 mètres cubes de beau bois de construction, de l'exploitation la plus facile.
Pour voir le bois, s'adresser au garde, **M. Bernard Murith, près de Montbarry.**
Fribourg, 5 février 1906.
136] (E543F) **A. Alph. Moret.**

On demande à acheter
une certaine quantité **plateaux hêtre, peuplier et verne**, bois sec.
Faire les offres à MM. [H573F]144 **JACCARD FRÈRES** à Culligny, Ste-Croix (Vaud).
Une belle vachette
pie rouge est à vendre chez M. Séraphin DUPAPQUIER, à La Tour. [147]

